

Objet : élections universitaires 2017 – mise en place du comité électoral consultatif

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation, article D719-3,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu l'article 16 du règlement intérieur,

DÉCIDE

Article 1 :

Sont désignés pour siéger au comité électoral consultatif :

en qualité de représentants des personnels parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :

- Christophe Egles,
- Cécile Legallais,
- Dominique Lenne,
- Abdellatif Ouahsine,
- Véronique Hédou,
- Alexandre Durupt,
- Jean-Marc Picard,
- Benoît Eynard,
- Jacky Naudin,

En cas d'empêchement : Céline Grévin

- Marion Kaczowski.

en qualité de représentants des usagers parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :

- Laura Hénin,
- Fabien Mahut.

en qualité de représentants du recteur d'académie :

- Marylène Pointurier,

En cas d'empêchement : Manuel Hernal.

En qualité de représentants de l'établissement :

- Nathalie Van Schoor, directrice générale des services,
- Aurélie Germonprez, service des affaires générales et juridiques en charge d'organiser les élections.

Article 2 :

Le comité électoral consultatif sera présidé par Nathalie Van Schoor, directrice générale des services de l'UTC.

Le directeur,

Philippe Courtier

**service des
affaires générales et
juridiques**

Aurélie Germonprez

✉ aurelie.germonprez@utc.fr

☎ 03-44-23-73-76

📠 03-44-23-46-74

Université de Technologie
de Compiègne

Centre Pierre Guillaumat
BP 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex - France

tél. +33 (03) 44 23 44 23
www.utc.fr

original :

diffusion :

service des affaires générales et juridiques

Intéressé(e)s

rectorat

ENT